



TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Raison sociale (si différente) : _____

SIRET : _____

Adresse : _____

Code Postal / Ville : _____

Interlocuteur + Fonction : _____

E-mail + Téléphone : _____

VOTRE VERSEMENT À L'ENSP

La taxe d'apprentissage est basée sur la masse salariale de l'année précédente, soit 0,68% de votre masse salariale 2019. 13% de cette somme peut être reversé à l'ENSP au titre du financement des formations initiales technologiques et professionnelles.

Montant de votre versement : _____

CODE UAI de l'ENSP : 0123331S

Par virement

IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 0604 257 BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte : ECOLE NLE SUP PHOTOGRAPHIE

Par chèque

Numéro : _____ Banque : _____

à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSP

Cet engagement de versement est à retourner par courrier à :

École nationale supérieure de la photographie
30 avenue Victor Hugo
BP10149
13631 Arles Cedex

ou par email à :

Philippe Guignard, secrétaire général de l'ENSP
philippe.guignard@ensp-arles.fr